

3226
E. 10

GÉOGRAPHIES DÉPARTEMENTALES

DE LA FRANCE

ÉTUDE PHYSIQUE, HISTORIQUE, ADMINISTRATIVE, AGRICOLE, INDUSTRIELLE & COMMERCIALE
DE CHAQUE DÉPARTEMENT

AVEC

Une carte physique et historique divisée et coloriée par arrondissements

ET

Une carte politique, administrative et économique
divisée et coloriée par cantons



PARIS

J. BRICON et A. LESOT, Éditeurs

10, RUE DE L'ÉPERON (PRÈS LE BOULEVARD SAINT-GERMAIN)

Précédemment 19, rue de Tournon

Tous droits réservés

Z
74

4

GÉOGRAPHIES DÉPARTEMENTALES

Contenant une Carte physique et historique du département
divisée et coloriée par arrondissements, et une Carte politique, administrative et économique
divisée et coloriée par cantons

Prix de chaque géographie : Brochée, **30** centimes ; Cartonnée, **40** centimes

Collection complète des Départements de la France et de ses Colonies

DÉPARTEMENTS	NOMS DES AUTEURS	DÉPARTEMENTS	NOMS DES AUTEURS
	MM.		MM.
Ain	POIRSON, inspecteur primaire.	Meuse	RENAUD, insp. prim. et LECHAUDEL, dir. d'école.
Aisne	A. VAILLANT, anc. dir. d'éc. nor.	Morbihan	RIALLAND, inspecteur primaire.
Allier	TRONCHON, dir. d'école normale.	Ntèvre	Albert ALLARD, inspect. primaire.
Alpes (Basses-)	E. MIR, directeur d'école normale.	Nord	Ad. ROTOU, inspecteur primaire.
Alpes (Hautes-)	ESCALLIER, directeur d'école.	Oise	HALOUNI, inspecteur primaire.
Alpes-Maritimes	J.-T. BOCHOT, inspect. primaire.	Orne	HIZOZIER, cl ^e d'inspec ^s académ.
Ardeche	Jules PRIN, inspecteur primaire.	Pas-de-Calais	DAVID, inspecteur primaire.
Ardennes	HANDEDOUCHE, inspect. primaire.	Puy-de-Dôme	Charles LAFEUILLIE, inspect. prim.
Ariège	P. MERLIN, inspecteur primaire.	Pyrénée (Bas-)	M. MAHUT, inspecteur primaire.
Aube	C. DOBEY, inspecteur primaire.	Pyrénée (Haut-)	Alie BEURTEFRU, dir. d'école norm.
Aude	A. CASTEL, inspecteur primaire.	Pyrénée-Oriental	M. COSTE, inspecteur primaire.
Aveyron	MAZOYER et BALLAND, insp ^r prim.	Rhône	Th. ROZIKR, secrétaire d'inspec ^s ation académique.
Bouches-du-Rhône	D. MALRT, dir. d'école normale.	Saône (Haute-)	JARACH, inspecteur primaire.
Calvados	F. BERSON, anc. dir. d'école norm.	Saône-et-Loire	A. FENARD, inspecteur primaire.
Cantal	J. LALANNE, inspecteur primaire.	Sarthe	THOINY, inspecteur primaire.
Charente	A. PLAZY, inspecteur primaire.	Savoie	JENOT, directeur d'école normale.
Charente-Infér	J.-B. TARTIERE, inspect. primaire.	Savoie (Haute-)	GAYET, inspecteur primaire.
Cher	COUPAS, prof. d'école normale.	Seline	LEDUC, inspecteur primaire.
Corrèze	A. SABATIER, inspecteur primaire.	Seline-et-Marne	PAULY.
Corse	CHIAPPINI, insp ^r sur primaire.	Seine-et-Oise	Th. LHUILLIER, chef de division à la Préf ^e -cture de Melun.
Côte-d'Or	D.-G. DEROCHÉ, spec ^t . primaire.	Seine-Inferieure	J. MARTIN, inspecteur primaire.
Côtes-du-Nord	A. RICHARD, dir. Sc. d'aris et mét.	Sevres (Deux-)	Jules VIEILLOT, dir. d'éc. normale.
Creuse	MATHIMU, dir. d'école normale.	Somme	BAUBAU, inspecteur primaire.
Dordogne	CHAUSSADE, inspecteur primaire.	Tarn	QUENARDEL, dir. d'école normale.
Doubs	GOBIN, directeur d'école normale.	Tarn-et-Garonne	VINCENS, inspecteur primaire.
Drôme	COUCHAUD, secr. d'inspec ^s acad.	Var	ULNAUD, inspecteur primaire, et MALAVERLE, instituteur.
Eure	LAMBERT, inspecteur primaire.	Vaucluse	AYME, inspecteur primaire.
Eure-et-Loir	NALOT, direct. d'école normale.	Vendée	R. LIQUIER, dir. d'école normale.
Finistère	A. NONUS, inspecteur primaire.	Vienne	LEBEDEL, inspecteur primaire.
Gard	A. PERRIN, dir. éc. nat. profess ^e .	Vienne (Haute-)	H. BARRÉAU, inspecteur primaire.
Garonne (Hau^e-)	RUMEAU, directeur d'école.	Vosges	THOINY, inspecteur primaire.
Gers	E. BECHET, inspecteur primaire.	Yonne	CLAUDE, inspecteur primaire.
Gironde	Jean GIRARD, directeur d'école.		Bog, cl ^e d'inspection académique.
Hérault	Galzin, directeur d'école normale.		
Hérault-Villeneuve	PHILIPOT, inspecteur primaire.		
Indre	PETITOT, inspecteur primaire.		
Indre-et-Loire	L. JAVARY, inspecteur primaire.		
Isère	MATHIEU, inspecteur primaire.		
Jura	PEBRUQUET, sec ^r d'insp ^s académ.		
Landes	BONNEME, instituteur.		
Loir-et-Cher	E. SAINDENIS, inspecteur primaire.		
Loire	L. LEGROS, inspecteur primaire.		
Loire (Haute-)	RABETRYN, dir. d'école normale.		
Loire-Inférieure	L. LABERYRIE, inspecteur primaire.		
Loiret	J. DOINEL, archiviste.		
Lot	A. TRIAIRE, inspecteur primaire.		
Lot-et-Garonne	PRORIOL, dir. d'école normale.		
Lozère	E. MARTIN, inspecteur primaire.		
Maine-et-Loire	VANNIER, inspecteur primaire.		
Manche	E. DESPREZ, inspecteur primaire.		
Marne	GREVILLIEN, inspecteur primaire.		
Marne (Haute-)	C. CLAUDON, inspecteur primaire.		
Mayenne	CHARPENTIER, inspect. primaire.		
Meurthe-et-Mosel	EDBOIT, inspecteur primaire.		

Chacune des géographies ci-dessus est ajoutée sur demande aux atlas de la
GÉOGRAPHIE NOUVELLE

par PAULY, géographe, et E. TOUTET, inspecteur primaire, docteur ès lettres, ancien instituteur.

Cours élémentaire, sans notice....	1.45	avec notice....	1.45
Cours moyen	1.50	-	1.80
Cours supérieur	3.25	-	3.55

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Par M. J. CHAUSSADE, Inspecteur primaire, Officier d'Académie.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Nom

Le département de la Dordogne tire son nom de la rivière de la Dordogne qui le traverse de l'E. à l'O., dans sa partie méridionale.

Situation

Il est situé dans la région S.-O. de la France, entre $44^{\circ}55'11''$ et $45^{\circ}42'$ de latitude et entre $0^{\circ}55'20''$ et $2^{\circ}22'$ de longitude O. Il n'est séparé de l'océan Atlantique que par le département de la Gironde.

Formation

Il a été formé en 1790 de la presque totalité du Périgord, d'une partie de l'Agenais (environ 100 000 hectares), du Limousin (26 000 hectares) et de l'Angoumois (50 000 hectares).

Superficie

Sa superficie est d'environ 918 256 hectares ou 9185 kilomètres carrés, ce qui en fait, sous le rapport de l'étendue, le troisième département de France; sa plus grande longueur, du N. (comm. de Busserolles) au S. (comm. de Loubejac) est de 150 kilomètres; et sa plus grande largeur de l'O. (comm. de La Roche-Chalais) à l'E. (comm. de la Feuillade) est de 110 kilomètres.

Limites

Il est borné au N.-O. par la Charente, à l'O. par la Charente-Inférieure, au S.-O. par la Gironde, au S. par le Lot-et-Garonne, au S.-E. par le Lot, à l'E. par la Corrèze, au N.-E. et au N. par la Haute-Vienne.

Relief du sol

Le département de la Dordogne, situé dans la région qui s'étend entre les monts du Limousin et l'Océan, est incliné d'une façon générale, ainsi que l'indique d'ailleurs la direction de ses cours d'eau, du N.-E. et de l'E. au S.-O. Son point le plus élevé est près de la limite de la Haute-Vienne, la Forêt de Vieillecour (478 m.), dans la commune de Saint-Pierre-de-Frugie; son point le plus bas est, sur la limite du département au S.-O., près de Castillon, au confluent de la Lidoire et de la Dordogne (4 m.). Des chaînes de collines entre les cours d'eau les plus importants, couvrent le département de plateaux peu fertiles, de pentes plus ou moins escarpées, de vallées fertiles et pittoresques, mais généralement fort étroites, sauf les vallées inférieures de l'Isle et de la Dordogne, qui ont plusieurs kilomètres de large. Les points culminants sont :

Entre la source de la Tardoire et celle du Bandiat, (commune de Piégut-Pluviers), 502 m.

Entre Champagnac-de-Bélar et Mareuil, dans la commune de Saint-Crépin-de-Richemont, 255 m.

Entre la Bronne et l'Isle, 478 m. (Forêt de Vieille-Cour (com^{me} de Saint-Pierre-de-Frugie); 508 m. (com^{me} de Milhac-de-Nonttron); 227 m. (com^{me} d'Eyvirat); 257 m. (com^{me} de La Chapelle-Gonaguet) à 10 kil au N.-O. de Périgueux; 193 m. (com^{me} de Saint-Sulpice); 94 m. (com^{me} d'Eygurande); ces deux derniers points se trouvent dans la Double, vaste région malsaine, marécageuse, peu fertile, qui s'étend entre les vallées inférieures de la Bronne et de l'Isle.

Entre l'Isle et l'Auvezère 542 m. (comm. d'Angoisse).

Entre l'Auvezère d'une part, la Vézère et la Dordogne de l'autre, 214 m. (comm. de Chourgnac); 280 m. (comm. de Bars); 249 m. (comm. de Ladouze); 124 m. (comm. de Fraisse).

Entre la Vézère et la Dordogne, 386 m. Puy-de-la-Garde (comm. d'Archignac).

Entre la Dordogne et la Garonne, 302 m. (comm. de St-Laurent-de-Castelnaud); 186 m. (comm. de St-Avit-Sénieur).

Le niveau de l'Isle à Périgueux est à 80 m., celui de la Vézère à Terrasson à 85 m.; celui de la Dordogne à Bergerac à 28 m. et à 4 m. à sa sortie du département.

Cours d'eau

Suivant la pente générale du sol, tous les cours d'eau importants du département coulent du N.-E. au S.-O. ou de l'E. à l'O., convergeant vers Libourne, ainsi que les branches d'un éventail.

En effet le département appartient presque en entier au bassin de la Garonne, et plus spécialement au bassin de la Dordogne.

1^o Bassin du Dropt. Cette rivière, affluent direct de la Garonne, longue de 128 kil., prend sa source dans le département, à Capdrot (qui veut dire la tête), c'est-à-dire la source du Dropt. Elle coule vers l'O., entre dans le département de Lot-et-Garonne, rentre dans celui de la Dordogne pour y arroser la vallée d'Eymet et en sort définitivement au-dessous d'Eymet.

L'Allemand affluent du Lot, prend aussi sa source dans le département (canton de Villefranche-de-Belvès).

2^o Bassin de la Dordogne. Ce bassin comprend les arrond. de Sarlat et de Bergerac presque en entier.

La Dordogne après avoir arrosé les départements du Puy-de-Dôme (où elle prend sa source), du Cantal, de la Corrèze et du Lot, entre, au-dessous de Souillac, dans le département qui porte son nom. Elle le traverse de l'E. à l'O., baignant Cazoulès, Domme, Castelnaud, Siorac, Trémolat, Lalinde, Saint-Capraise, Mouleydier, Bergerac, Lamontzie, Gardonne. A partir de là, elle coule entre les deux départements de la Dordogne et de la Gironde, jusque près de Castillon, arrosant le Fleix, Port Sainte-Foy. La Mothe-Montravé, sur sa rive droite, Sainte-Foy sur sa rive gauche.

La vallée de la Dordogne est une des plus pittoresques de France jusqu'à Bergerac, et une des plus fertiles au dessous. Elle reçoit à Castelnaud le Céou, qui vient du Lot; à Limeuil, elle se grossit de la Vézère. Cette rivière vient du plateau de Millevache, dans la Corrèze; après avoir reçu la Corrèze, elle sert de limite au département de la Dordogne depuis Larche jusqu'à Terrasson. Puis elle arrose Terrasson, Condat, Montignac, Saint-Léon, les Eyzies, le Bugue et Limeuil. Sa vallée est aussi fort belle et très fertile.

3^o Bassin de l'Isle, comprenant tout le centre du département du N.-E. à l'O. L'Isle naît dans la Haute-Vienne, près de Saint-Yrieix; elle a un cours de 255 kil. jusqu'à Libourne, où elle se perd dans la Dordogne. Elle arrose dans le département, Jumilhac, Mayac, Savignac-les-Eglises, Antonne, Trélissac, Périgueux, Saint-Astier, Neuvic, Sourzac, Mussidan, où elle reçoit la Crempse, Montpont et Ménéspelt.

Ses affluents de gauche sont :

1^e La **Loue**, qui arrose Sarlande, Excideuil, Saint-Pantaly-d'Excideuil, Coulaures;

2^e Le **Gour-Saint-Vincent**, sources abondantes, alimentées par une partie de l'Auvezère à Cubjac;

3^e L'**Auvezère**, née près de Masseret (Corrèze), arrose Payzac-de-Lanouaille, Savignac-Lédrier, Saint-Mesmin, Cherveix, Tourtoirac, Sainte-Eulalie-d'Ans, Saint-Pantaly-d'Ans. Cubjac, où elle perd souterrainement une partie de ses eaux, et se jette dans l'Isle près de Bassillac, à 10 km. au-dessus de Périgueux;

4^e Le **Manoire**, qui passe à Fossemagne, et à Saint-Pierre-de-Chignac, et se perd dans l'Isle un peu au-dessus de Périgueux.

Les affluents de droite sont :

La **Valouze**, qui arrose Saint-Pierre-de-Frugie;

Haute-Beauronne, arrosant Agonac et Château-l'Évêque.

La **Basse-Beauronne**, dans la Double, qui passe à Saint-Vincent-de-Connezac;

Enfin et surtout la **Dronne**.

Bassin de la Dronne. La **Dronne** apporte à l'Isle, à Coutras, un volume d'eau égal à celui de l'**Isle**. Venue de la Haute-Vienne, elle forme près de Saint-Saud la cas-

cade du Chalard, arrose Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Front-la-Rivière, Quinsac, Champagnac-de-Belair, la charmante ville de Brantôme, Valeuil, Bourdeilles, Lisle, Tocane-Saint-Apre, passe près de Ribérac, puis sépare la Dordogne de la Charente-Inférieure, jusqu'au-dessous de la Roche-Chalais, arrosant encore Saint-Aulaye, Parcoul et la Roche-Chalais. Sa vallée est citée à juste titre comme une des plus jolies de France.

Elle reçoit sur sa rive gauche, au-dessus de Brantôme la **Côle**, qui passe près de Miallet, à Saint-Jean-de-Côle et à Saint-Pierre-de-Côle; sur sa rive droite la **Nizonne**, qui, pendant la plus grande partie de son cours, sert de limite avec la Charente.

L'extrême nord du département est arrosée par la **Tardoire** et le **Bandiat**, qui après un cours souterrain, dans le département de la Charente, forment la **Touvre**, qui se jette dans la **Charente** près d'Angoulême.

Le **Bandiat** passe à Nontron et à Javerlhac.

GÉOGRAPHIE ADMINISTRATIVE

Le département de la Dordogne, chef-lieu Périgueux (29 611 hab.), comprend 5 arrondissements, 47 cantons, 585 communes.

Tableau des Arrondissements et des Cantons

PÉRIGUEUX	BERGERAC	NONTRON	RIBÉRAC	SARLAT
9 cantons 115 communes 121.524 hab ^a	15 cantons 172 communes 108.642 hab ^a	8 cantons 80 communes 86.717 hab ^a	7 cantons 87 communes 70.072 hab ^a	10 cantons 155 communes 103.250 hab ^a
Périgueux. Brantôme. Excideuil. Hautefort. Saint-Astier. St-Pierre-de-Chignac. Savignac-les-Églises. Thenon. Vergt.	Bergerac. Beaumont. Cadouin. Eymet. Issigeac. Laforce. Lalinde. Monpazier. Saint-Alvère. Sigoulès. Velines. Villamblard. Villefranche-de-Longchapt.	Nontron. Bussières-Badil. Champagnac-de-Belair Jumilhac-le-Grand. Lanouaille. Mareuil. Saint-Pardoux-la-Rivière. Thiviers.	Ribérac. Moupond. Montagrier. Mussidan. Neuvic. Saint-Aulaye. Verteillac.	Sarlat. Belvès. Bugue (le) Carlux. Domme. Montignac. Saint-Cyprien. Salignac. Terrasson. Villefranche-de-Belvès.

Administration

Chacune des 585 communes est administrée par un **maire**, assisté d'un conseil municipal.

Ces 585 communes sont réparties entre 47 cantons dans chacun desquels réside un juge de paix. Chaque canton forme une circonscription électorale pour élire les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et les députés. C'est au chef-lieu du canton qu'ont lieu les opérations du tirage au sort, et que se réunit le conseil de révision.

Chaque arrondissement, celui de Périgueux excepté, est administré par un sous-préfet, résidant au chef-lieu.

A la tête du département est le préfet, qui réside à Périgueux; il est assisté d'un secrétaire général, faisant fonction de sous-préfet pour le chef-lieu, et d'un conseil de préfecture, tribunal administratif, qui compte quatre conseillers, en dehors du préfet, président.

Conseil général

Le conseil général, chargé de régler l'emploi des finances du département, se compose d'autant de conseillers

qu'il y a de cantons, soit 47. Ils sont élus au suffrage universel.

Représentation politique

Le département de la Dordogne est représenté au Sénat par quatre sénateurs, dont un inamovible et trois élus au suffrage à deux degrés.

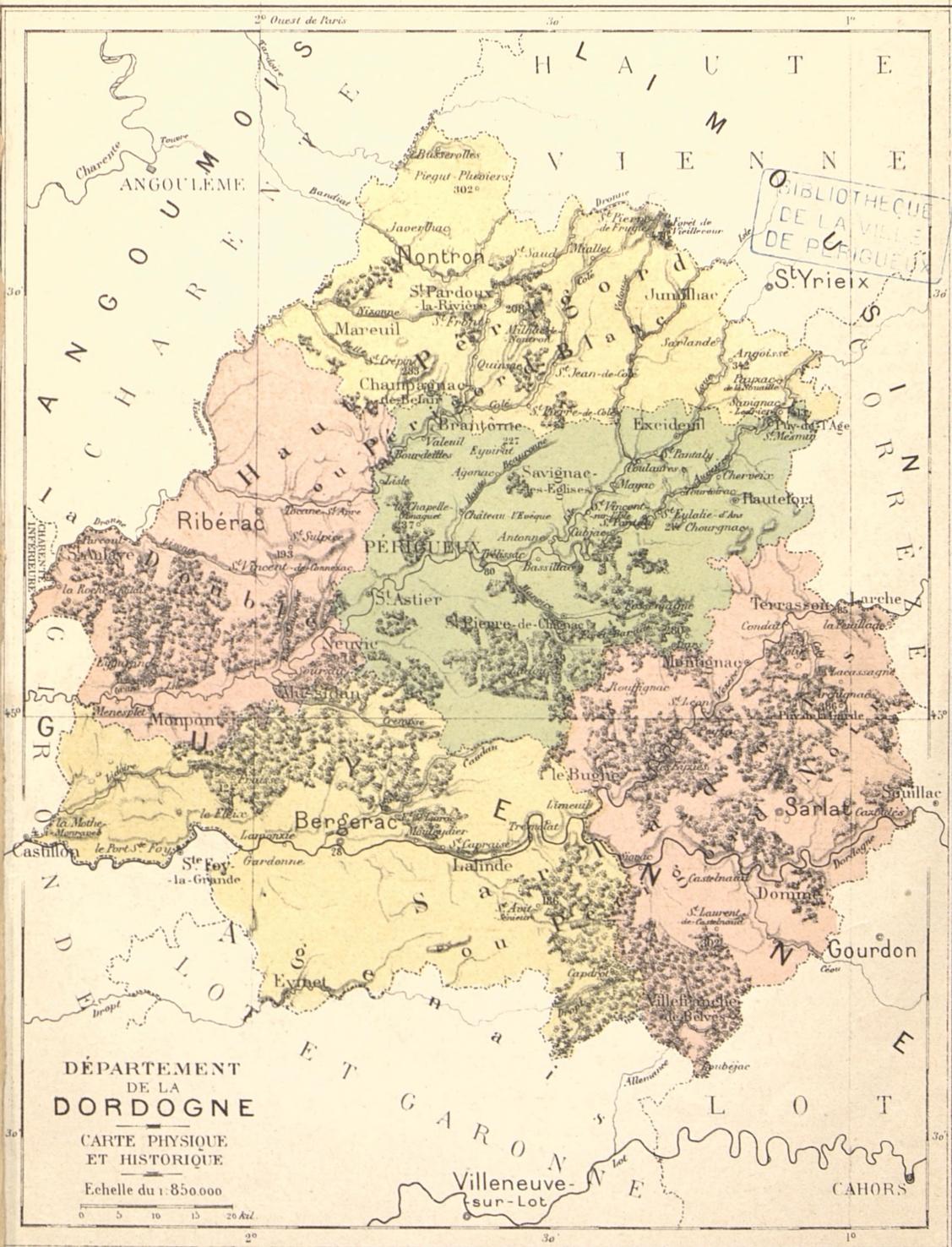
Et à la Chambre des députés par huit députés élus au suffrage universel direct, au scrutin uninominal, c'est-à-dire à raison d'un par circonscription électorale.

Organisation militaire

A Périgueux réside un général de division, commandant la 24^e division d'infanterie, comprenant les deux subdivisions de région de Périgueux et de Bergerac, composée actuellement des 50^e, 108^e, 14^e et 80^e régiments de ligne, en garnison à Périgueux, Bergerac, Brive et Tulle, et dépendant du 42^e corps d'armée de Limoges. A Bergerac réside un général de brigade.

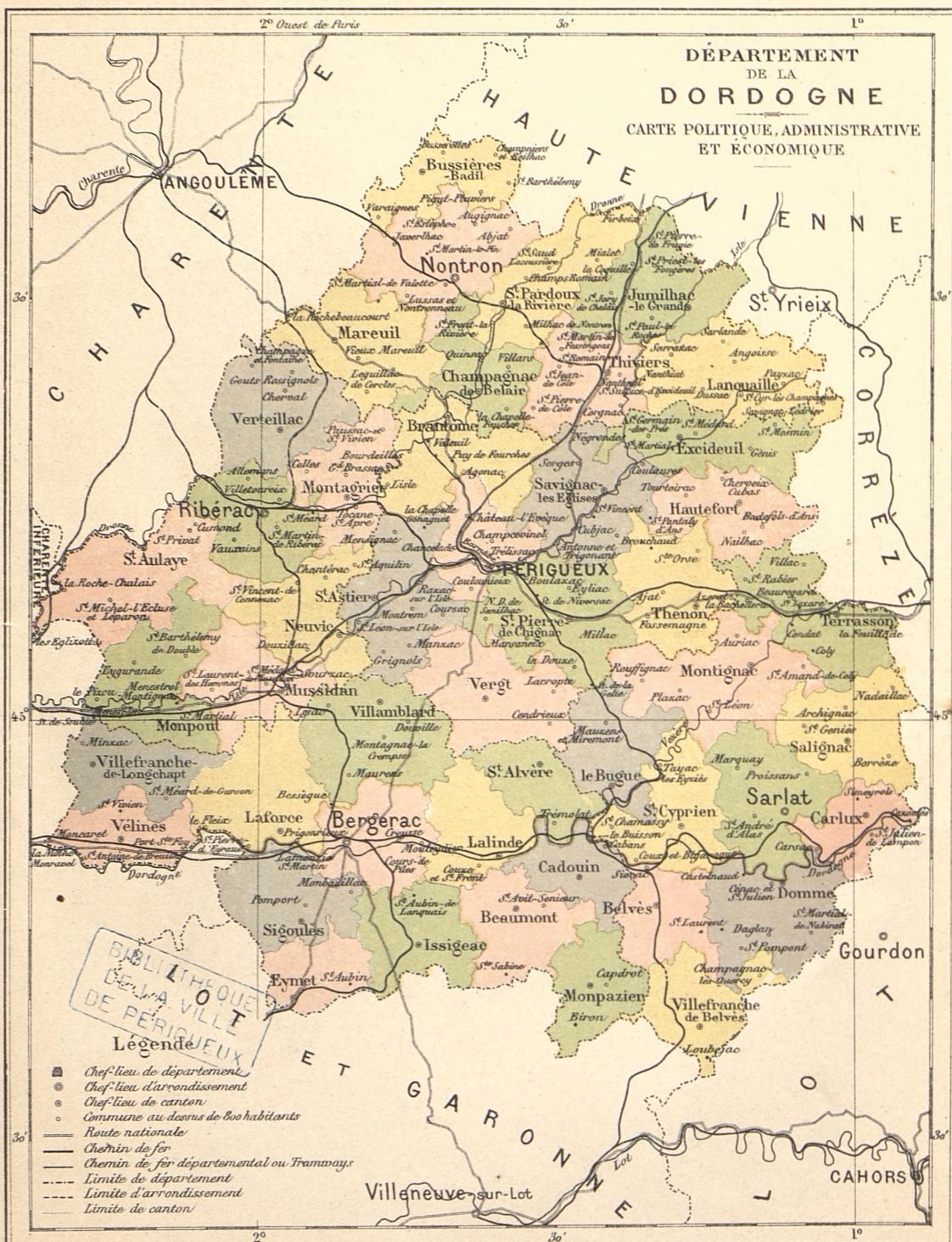
Justice

Dans chaque chef-lieu de canton est un **juge de paix**, dans chaque arrondissement se trouve un **tribunal de**



DÉPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

CARTE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE
ET ÉCONOMIQUE



1^{re} instance. A Périgueux siège la **cour d'assises** et le **Tribunal de commerce**. Le département ressortit de la **cour d'appel de Bordeaux**.

Instruction publique

Le département de la Dordogne fait partie de l'**Académie de Bordeaux**.

A Périgueux réside un inspecteur d'académie, ayant sous ses ordres six inspecteurs primaires, dont deux résident à Périgueux et les quatre autres dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement.

L'inspecteur d'académie est à la tête de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire dans le département.

L'enseignement secondaire est donné dans la Dordogne par le **Lycée national de Périgueux**, et par les **collèges communaux de Bergerac et de Sarlat**.

L'enseignement primaire y est donné dans les deux **écoles normales primaires de Périgueux**; dans les **écoles primaires supérieures de garçons de Belvès, d'Excideuil, de Montignac, de Ribérac, de Nontron et dans celle de filles d'Excideuil**; dans 1116 **écoles primaires publiques élémentaires**; dans 54 **écoles maternelles ou classes enfantines publiques**, sans compter les établissements privés; de sorte qu'il n'y a presque plus d'illettrés dans ce département qui, en 1876, avait encore 65 000 individus ne sachant ni lire ni écrire.

Cultes

Le département de la Dordogne forme le **diocèse de Périgueux et de Sarlat**, suffragant de l'archevêché de Bordeaux. L'immense majorité des habitants appartient au culte catholique; il y a pourtant environ 6000 protestants, principalement dans la région de Bergerac.

Services divers

A Périgueux résident encore d'autres chefs de service : un trésorier-payeur général, les directeurs des Contributions directes et indirectes, de l'Enregistrement, des Postes et Télégraphes, des Tabacs; un ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et deux ingénieurs ordinaires.

Localités importantes

Périgueux (29 611 hab.), magnifique cathédrale style byzantin; statues en bronze de Fénelon, Montaigne, Dau-mesnil, Bugeaud. Grand commerce de truffes, de volailles, de fruits; importantes fabriques de conserves alimentaires. Belles promenades. A la gare, de vastes ateliers de la compagnie d'Orléans.

Bergerac (14 555 hab.), sur la Dordogne, grand commerce de poissons et de vin. Filatures de laine.

Sarlat (6069 hab.), maison d'Etienne de la Boétie.

Nontron (4151 hab.), coutelleries.

Ribérac (4047 hab.), ancienne église romane.

Neuvic, sur l'Isle, grandes tanneries de peaux de mouton; très importante manufacture de chaussures, chaussons et babouches en basane.

Terrasson (5997 hab.), foires importantes; grand commerce avec la Corrèze.

Thiviers (5625 hab.), grandes transactions commerciales avec le Limousin.

Montignac sur Vézère (5552 hab.), fab. d'huile de noix.

Brantôme, sur la Dronne (2581 hab.), charmante localité remarquable surtout par son église et son abbaye, par ses grottes et ses rochers; beau dolmen.

Le village des **Eyzies**, commune de Tayac, sur le cours de la Vézère, est visité chaque année par un grand nombre de curieux qu'attirent ses superbes rochers et

leurs nombreuses grottes qui ont donné de précieux matériaux pour l'histoire de l'homme préhistorique.

Thenon (1902 hab.), foires et marchés très importants.

Nota — Pour les lieux historiques et les personnages remarquables, voir les notices sur les personnages célèbres et sur l'histoire de la Dordogne, par le même auteur.

On cite encore comme curiosités dans le département : les roches de Bourdeilles sur la Dronne, ceux du Moustier, commune de Peyzac sur la Vézère, également habités par l'homme préhistorique; la grotte de Miremont ou **trou de Granville**, commune de Rouffignac; le château d'Hautefort. La magnifique source de la Doux, sur la route de Coly à Lacassagne, assez forte à sa naissance pour faire marcher une minoterie. Cette source forme le Coly, limpide ruisseau, qui après un cours de 9 à 10 kil., se perd dans la Vézère, au bourg de Condat.

Agriculture

Le département de la Dordogne est un pays essentiellement agricole : 500 000 hectares environ, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la superficie, sont en terres de **labour**, en **prairies** et en **vignes**. Le département produit beaucoup de **moutons**, de **bœufs** et de **porcs**, mais peu de **chevaux**. On y élève grande quantité d'animaux de basse-cour, surtout des **oies** et des **canards**. Les **céréales**, blé, seigle, maïs, avoine y réussissent partout et s'y trouvent en abondance ainsi que la **pomme de terre** et les plantes légumineuses; il produit aussi des châtaignes, beaucoup de noix et d'excellents fruits de toute sorte.

La culture des **tabacs** y est très répandue; elle est surveillée par soixante-dix contrôleurs, se rattachant à six bureaux de contrôle situés à Périgueux, Saint-Cyprien, Belvès, Bergerac et Lalinde.

Les **champignons** et surtout les **truffes** sont aussi pour la Dordogne une source de richesses. Les truffes de Sorges jouissent d'une réputation exceptionnelle.

Mais les **vignes**, qui étaient naguère la plus grande ressource du pays, ont été presque toutes détruites par le phylloxéra. On cherche à les reconstituer à l'aide de plants américains; de bons résultats sont déjà acquis. Les vins blancs de Monbazillac, les vins rouges de Gouts-Rossignol, de Sorges, de Sainte-Orse, de Brantôme, de Domme, de Saint-Pantaly-d'Ans sont justement renommés.

Dans les vallées de belles et fertiles prairies naturelles produisent du fourrage en quantité. Dans les régions moins bien favorisées sous ce rapport, on y supplée par des prairies artificielles, qui souvent ont remplacé les vignes détruites.

Enfin près de 200 000 hectares de bois, où le **chêne** est l'essence dominante.

Industrie

Industrie extractive. — **Minerai de fer** : Beaumont, Cadouin, Excideuil, Javerlhac, etc. — **Houille** : Domme, Saint-Laurent-de-Castelnau, Saint-Lazare, Simeyrols, Terrasson, etc. — **Tourbières** : Bergerac et autres lieux.

— **Kaolin** : Junilhac-le-Grand, Tayac. — **Pierres meulières** : Saint-Aubin-de-Lanquais, Bergerac, Domme, Sainte-Sabine, etc. — **Pierres lithographiques** : Coly, Mouleydier. **Pierres à bâti** : Chancelade, Brantôme, Limeyrat, Saint-Vivien, etc. — **Ardoises** : Excideuil, Villac. — **Chaux** : Saint-Astier, Carlux, Saint-Cyprien, Domme, Piégut-Pluviers, Simeyrols, Terrasson

Industrie manufacturière. — *Fonderies*: Périgueux. — *Papeteries*: Allemans, Couze, Creysse, Excideuil, Lalinde, Monpont, Nantiat, Payzac, Piégut-Pluviers, Thiviers, etc. — *Chapellerie*: Le Bugue, Excideuil, Monpont, Périgueux, Ribérac, Terrasson, Montignac. — *Fabriques de sabots*: Brantôme. — *Chaussures*: Neuvic. — *Filatures de laine*: Bergerac, Daglan, Miallet, Périgueux. — *Filatures et carderies de laine*: Terrasson, Saint-Vincent-d'Excideuil, Carsac, Neuvic, Plazac. — *Fabriques d'étoffes de laine*: Monclar, Périgueux, etc. — *Fabrique de toile*: Jumilhac-le-Grand. — *Minoterie et meunerie*: Nombreuses usines disséminées sur le territoire (Périgueux, notamment celle de Barnabé près Périgueux dont l'outillage est parfait, Terrasson, Le Lardin). — *Carrosserie*: Bergerac, Périgueux, Mussidan, etc. — *Conserveries alimentaires*: Périgueux, Excideuil, Terrasson, Salignac, etc. — *Brasseries*: Périgueux, Bergerac, Saint-Martial-d'Excideuil, etc. — *Corderies*: Périgueux, Bergerac, Ribérac, Brantôme. — *Corderie*: Saint-Vincent-sur-l'Isle. — *Verrerie*: Saint-Lazare. — Brouchaud, grande fabrique de brou de noix et de kina (Brachet). — *Forges*: Savignac-Lédrier.

Commerce. — Exportation

Le département de la Dordogne exporte : du bois de construction, du papier, des meules, des étoffes de laine, de la poterie, des chapeaux de feutre, des ânes, des mulets, beaucoup de porcs, de moutons, de bœufs, de volailles, oies grasses et dindes très estimées; des conserves alimentaires, des champignons, des truffes, des volailles et pâtes truffées, des fruits, de l'huile de noix, etc.

Importation

Matières premières pour les filatures; denrées coloniales; articles d'épicerie, de librairie, de modes, de nouveautés, d'horlogerie, d'ameublement, des fruits secs; enfin environ 580 000 quintaux métriques de houille provenant d'Aubin (Aveyron), de Carmaux (Tarn), de Meymac (Corrèze), de Commentry (Allier), d'Angleterre et de Belgique.

Voies de communication Chemins de fer

Les chemins de fer qui traversent le département de la Dordogne appartiennent tous à la Compagnie d'Orléans.

1^o De Périgueux à Limoges (Ligne de Bordeaux à Limoges et à Lyon); stations : Périgueux, Château-l'Évêque, Agonac, Nérac, Thiviers, La Coquille.

2^o De Périgueux à Brive (Ligne de Bordeaux à Clermont-Ferrand); stations : Périgueux, Niversac, Saint-Pierre-de-Chignac, Milhac, Thenon, Labachellerie, Condat-sur-Vézère, Terrasson.

3^o De Périgueux à Agen (Ligne de Paris à Agen); principales stations : Niversac, La Gélie, les Eyzies, Le Bugue, Le Buisson, Belvès, Villefranche-de-Belvès.

4^o De Périgueux à Bordeaux (Ligne de Bordeaux à Limoges et de Bordeaux à Clermont); principales stations : Périgueux, Saint-Astier, Neuvic, Mussidan, Monpont, Soubie.

5^o De Périgueux à Ribérac; principales stations : Périgueux, La Chapelle-Mensignac, Lisle, Saint-Apre, Saint-Méard, Ribérac.

6^o De Libourne (Ligne de Paris à Bordeaux) à Saint-Denis, près Martel (Ligne de Paris à Toulouse); principales stations : La Mothe-Montral, Vélines, Sainte-Foy, Prigonrieux, Bergerac, Creysse, Lalinde, Le Buisson, Saint-Cyprien, Castelnau, Sarlat, Carlux, Cazoulès.

7^o De Mussidan (Ligne de Bordeaux à Périgueux) à Bergerac et Marmande (Ligne de Bordeaux à Cette); principales stations : Mussidan, Issac, La Bessègue, Bergerac, Cours-de-Piles, Issigeac, Saint-Aubin, Eymet. Cette ligne sera prochainement prolongée jusqu'à Angoulême en passant par Ribérac.

8^o De Nontron à Angoulême (Ligne de Paris à Bordeaux); stations : Nontron, Saint-Martin-le-Pin, Javerlhac, Varaignes.

9^o Pendant quelques kilomètres, entre les stations des Eglisottes et de la Roche-Chalais, la ligne de Paris à Bordeaux.

En tout environ 550 kil. de chemins de fer exploités dans la Dordogne.

On construit actuellement une ligne de Nontron à Sarlat, qui sera prochainement exploitée entre Nontron et Thiviers et mettra ainsi presque en communication directe Périgueux et Angoulême.

Routes

Routes nationales entretenues par l'État :

- N° 21, de Paris à Barèges;
- N° 89, de Lyon à Bordeaux;
- N° 153, de Périgueux à Mont-de-Marsan;
- N° 156, de Bergerac à Bordeaux;
- N° 159, de Périgueux à la Rochelle.

Routes départementales entretenues par le département.

Le département est traversé par vingt et une routes départementales mesurant ensemble dans la Dordogne 1056 kil.

Chemins de grande communication. Chemins d'intérêt commun. Chemins vicinaux ordinaires, entretenus par le département et les communes.

Il y a dans le département 1742 kil. de chemins de grande communication et 1549 kil. de chemins d'intérêt commun. Les chemins vicinaux ordinaires complètent le réseau.

Le département est très bien desservi sous ce rapport. Il n'est pas jusqu'à la plus petite bourgade qui n'ait au moins son chemin vicinal.

Voies navigables

La Dordogne est navigable depuis Souillac (Lot), c'est-à-dire pendant toute sa traversée dans le département, grâce à un grand nombre d'écluses, et surtout au canal de Lalinde, long de 15 kil. La navigation artificielle remonte l'Isle jusqu'à Périgueux.

Tramways

Tramways, ou chemins de fer à voie étroite.

Deux lignes de tramways à vapeur, établies sur routes, partant de Périgueux, place Francheville, se dirigent l'une vers Saint-Yrieix (Haute-Vienne), avec stations à Trélissac-Antonne, Sarliac, Saint-Vincent-sur-l'Isle, Salignac-les-Eglises, Coulounes, Saint-Martial-d'Excideuil, Excideuil, Lanouaille, Payzac, la Juvinie (limite du département).

L'autre vers Saint-Pardoux-la-Rivière, avec stations à Chancelade, Château-l'Évêque, Puy-de-Fourches, Vaucluse, Brantôme, Champagnac-de-Belair, Quinsac, Saint-Front-La-Rivière, Saint-Pardoux-la-Rivière.

La première a été livrée à la circulation de Périgueux à Excideuil le 15 juillet 1888 et d'Excideuil à Lanouaille le 25 mai 1889. Elle va l'être sous peu jusqu'à la Juvinie.

L'autre, de Périgueux à Brantôme, le 15 juillet 1888. Bientôt cette dernière sera livrée jusqu'à Saint-Pardoux-la-Rivière.

Départements. — Préfectures. — Sous-Préfectures.

Ain. — Bourg; Gex, Nantua, Trévoux et Belley.
Aisne. — Laon; Saint-Quentin, Vervins, Soissons et Château-Thierry.

Allier. — Moulins; Monfluçon, la Palisse et Gannat.
Basses-Alpes. — Digne; Barcelonnette, Sisteron, Forcalquier et Castellane.

Hautes-Alpes. — Gap; Briançon et Embrun.
Alpes-Maritimes. — Nice; Puget-Théniers et Grasse.

Ardèche. — Privas; Tournon et Largentière.
Ardennes. — Mézières; Rocroi, Sedan, Rethel et Vouziers.

Ariège. — Foix; Pamiers et Saint-Girons.
Aube. — Troyes; Arcis-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine.

Aude. — Carcassonne; Castelnau-dary, Narbonne et Limoux.
Aveyron. — Rodez; Espalion, Villefranche, Millau et Saint-Alfrique.

Territoire de Belfort. — Belfort.
Bouches-du-Rhône. — Marseille; Arles et Aix.
Calvados. — Caen; Bayeux, Pont-l'Évêque, Lisieux, Falaise et Vire.

Cantal. — Aurillac; Mauriac, Murat et Saint-Flour.
Charente. — Angoulême; Ruffec, Confolens, Cognac et Barbezieux.

Charente-Inférieure. — La Rochelle; Saint-Jean-d'Angély, Rochefort, Marennes, Saintes et Jonzac.

Cher. — Bourges; Saucerre et Saint-Amand.
Corrèze. — Tulle; Ussel et Brive.

Corse. — Ajaccio; Bastia, Calvi, Corte et Sartène.
Côte-d'Or. — Dijon; Châtillon-sur-Seine, Semur et Beaune.

Côtes-du-Nord. — Saint-Brieuc; Lannion, Guingamp, Dinan et Loudéac.

Creuse. — Guéret; Boussac, Bourganeuf et Aubusson.

Dordogne. — Périgueux; Nontron, Ribérac, Sarlat et Bergerac.

Doubs. — Besançon; Montbéliard, Baume-les-Dames et Pontarlier.

Drôme. — Valence; Die, Montélimar et Nyons.
Eure. — Évreux; Pont-Audemer, les Andelys, Louviers et Bernay.

Eure-et-Loir. — Chartres; Dreux, Nogent-le-Rotrou et Châteaudun.

Finistère. — Quimper; Morlaix, Brest, Châteaulin et Quimperlé.

Gard. — Nîmes; Alais, le Vigan et Uzès.

Haute-Garonne. — Toulouse; Muret, Villefranche et Saint-Gaudens.

Gers. — Auch; Condom, Lectoure, Mirande et Lombez.

Gironde. — Bordeaux; Lesparre, Blaye, Libourne, la Réole et Bazas.

Hérault. — Montpellier; Lodève, St-Pons et Béziers.

Ille-et-Vilaine. — Rennes; Saint-Malo, Fougères, Montfort, Vitré et Redon.

Indre. — Châteauroux; Issoudun, le Blanc et la Châtre.

Indre-et-Loire. — Tours; Chinon et Loches.

Isère. — Grenoble; la Tour-du-Pin, Vienne et St-Marcellin.

Jura. — Lons-le-Saunier; Dôle, Poligny et St-Claude.

Landes. — Mont-de-Marsan; Saint-Sever et Dax.

Loir-et-Cher. — Blois; Vendôme et Romorantin.

Loire. — Saint-Étienne; Roanne et Montrizon.

Haute-Loire. — Le Puy; Brioude et Yssingeaux.

Loire-Inférieure. — Nantes; Châteaubriant, Ancenis, Saint-Nazaire et Paimbœuf.

Loiret. — Orléans; Pithiviers, Montargis et Gien.
Lot. — Cahors; Gourdon et Figeac.

Lot-et-Garonne. — Agen; Marmande, Villeneuve et Nérac.

Lozère. — Mende; Marvejols et Florac.

Maine-et-Loire. — Angers; Segré, Baugé, Saumur et Cholet.

Manche. — Saint-Lô; Cherbourg, Valognes, Coutances, Avranches et Mortain.

Marne. — Châlons-sur-Marne; Reims, Sainte-Menehould, Epernay et Vitry-le-François.

Haute-Marne. — Chaumont; Vassy et Langres.

Mayenne. — Laval; Mayenne et Château-Gontier.

Meurthe-et-Moselle. — Nancy; Briey, Toul et Lunéville.

Meuse. — Bar-le-Duc; Montmédy, Verdun et Commercy.

Morbihan. — Vannes; Pontivy, Ploërmel et Lorient.

Nièvre. — Nevers; Clamecy, Cosne et Château-Chinon.

Nord. — Lille; Dunkerque, Hazebrouck, Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

Oise. — Beauvais; Compiègne, Clermont et Senlis.

Orne. — Alençon; Argentan, Domfront et Mortagne.

Pas-de-Calais. — Arras; Saint-Omer, Boulogne, Béthune, Montreuil et Saint-Pol.

Puy-de-Dôme. — Clermont-Ferrand; Riom, Thiers, Ambert et Issoire.

Basses-Pyrénées. — Pau; Bayonne, Orthez, Mauléon et Oloron.

Hautes-Pyrénées. — Tarbes; Bagnères-de-Bigorre et Argelès.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan; Prades et Céret.

Rhône. — Lyon; Villefranche.

Haute-Saône. — Vesoul; Lure et Gray.

Saône-et-Loire. — Mâcon; Autun, Chalon-sur-Saône, Louhans et Charolles.

Sarthe. — Le Mans; Mamers, Saint-Calais et la Flèche.

Savoie. — Chambéry; Albertville, Moutiers et Saint-Jean-de-Maurienne.

Hte-Savoie. — Annecy, Thonon, St-Julien et Bonneville.

Seine. — Paris, sur la Seine, capitale de la France.

Seine-Inférieure. — Rouen; Dieppe, Neufchâtel, Yvetot et le Havre.

Seine-et-Marne. — Melun; Meaux, Coulommiers, Provins et Fontainebleau.

Seine-et-Oise. — Versailles; Pontoise, Mantes, Rambouillet, Corbeil et Étampes.

Deux-Sèvres. — Niort; Bressuire, Parthenay et Melle.

Somme. — Amiens; Doullens, Abbeville, Péronne et Montdidier.

Tarn. — Albi; Gaillac, Lavaur et Castres.

Tarn-et-Garonne. — Montauban; Moissac et Castel-Sarrasin.

Var. — Draguignan; Brignoles et Toulon.

Vaucluse. — Avignon; Orange, Carpentras et Apt.

Vendée. — La Roche-sur-Yon; les Sables-d'Olonne et Fontenay-le-Comte.

Viennne. — Poitiers; Loudun, Châtellerault, Montmorillon et Civray.

Haute-Vienne. — Limoges; Bellac, Rochechouart et Saint-Yrieix.

Vosges. — Epinal; Neufchâteau, Mirecourt, Saint-Dié et Remiremont.

Yonne. — Auxerre; Sens, Joigny, Tonnerre et Avallon.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS :

LA GÉOGRAPHIE NOUVELLE

Par MM. G. PAULY, Géographe et E. TOUTEY, Inspecteur primaire

Cours préparatoire, par E. Toutey. — En préparation.

Cours élémentaire. — 76 pages de texte, 18 figures, 16 aquarelles de Cicéar en 12 couleurs, 12 cartes en couleurs; reliure « genre amateur » élégante et solide. . . . Prix : 1 fr. 15

Cours moyen (*Certificat d'études*), 124 pages de texte, 6 figures, 12 cartes en noir, 24 cartes en couleurs; même reliure Prix : 1 fr. 50

Cours supérieur (*Brevet de capacité*), 240 pages de texte, 80 figures, 32 cartes en couleurs, 40 cartes en noir, même reliure. Prix : 3 fr. 25

Format unique des *Atlas de cette méthode* : in-4° couronne 23×18.

L'ARITHMÉTIQUE NOUVELLE

Par MM. DROUARD, Inspecteur primaire, CLARET et MANNEVY, Instituteurs

Cours moyen et supérieur (*Certificat d'études et Brevet de capacité*) comprenant : Arithmétique, Système métrique, Géométrie, Arpentage, Dessin et Comptabilité avec exercices et problèmes, divisé mensuellement, in-18 cartonné, avec plus de 200 figures et 400 pages de texte. Prix : 1 fr. 80

Livre du Maître, avec solutions — 0 fr. 75

Le **Cours élémentaire** paraîtra prochainement.

Notre Cours d'arithmétique est le plus complet et le moins cher de ceux parus jusqu'à présent.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE OFFICIEL

Grand Tableau mural théorique et pratique imprimé en couleurs, mesurant 1^m,95 × 1^m,45

Prix du Tableau LE SYSTÈME MÉTRIQUE OFFICIEL

En deux feuillets Prix : 6 fr.
Collé sur toile, verni, monté sur gorge et rouleau. — 15 fr.

CARTE HISTORIQUE DE LA FRANCE

COMPRENANT :

1^o Les Lieux historiques — 2^o La Formation territoriale

Suivie d'un vocabulaire des lieux historiques et d'une échelle chronologique

Par A. GERVAIS

Grand Tableau mural mesurant 1^m,75 sur 1^m,50, monté sur toile, gorge et rouleau, bois genre ébène Prix : 20 fr.